au moins autant pour commenter des questions de droit que des questions de fait? Sollicité de donner son avis, l'Office fédéral de justice a accordé sa bénédiction pleine et entière à ces curieux procédés. La commission de gestion ne l'entend pas de cette oreille et a décidé de demander une expertise neutre.

Grave aussi, aux yeux des commissaires, le problème posé par le personnel de l'office, toujours plus difficile à recruter, toujours plus difficile à former et souvent très peu préparé, intellectuellement parlant, à sa tâche. Souvent jeunes, les fonctionnaires sortent directement de l'université, *«qui, en Suisse alémanique, ne leur apprend plus à maîtriser l'allemand écrit»*, relève un haut fonctionnaire du Département de justice. C'est pourquoi, entre autres raisons, les éléments de texte tout préparés deviennent d'un usage si courant.

D'une manière générale, les employés alémaniques se montrent plus libéraux que les Romands dans la pratique de l'octroi de l'asile. Distorsion confirmée par une enquête interne à l'office. Selon qu'une demande d'asile a été déposée dans l'une ou l'autre des régions linguistiques, la proportion de requêtes acceptées varie du simple au double: 11,26% de requêtes approuvées en Suisse alémanique en 1986, contre 6,01% en Suisse romande. Les sections francophones de l'Office des réfugiés, qui suivent les auditions des requérants installés en Suisse romande, semblent avoir obéi à des directives orales que n'ont pas reçues les sections alémaniques. L'arbitraire tend de plus en plus à remplacer le droit.

Pierre-André Stauffer

PETER ARBENZ

«J'en ai assez d'être une tête de Turc»

— Vous arrive-t-il d'être un peu découragé par votre travail et, le cas échéant, de songer à décrocher?

— Pas du tout. Mais j'en ai marre d'être une tête de Turc. Pour une certaine partie de la presse, je suis devenu une cible privilégiée. On parle de Peter Arbenz, jamais de l'office du délégué aux réfugiés. On s'attaque plus à ma personne qu'aux problèmes dont s'occupe l'office que je représente. Comme si je faisais continuellement un one-man-show. J'ai 190 collaborateurs sous mes ordres, qui prennent environ 10 000 décisions par année concernant des candidats à l'asile. Je n'interviens que dans les cas extraordinaires, lorsque, par exemple, un gouvernement cantonal m'écrit pour me demander un permis humanitaire, ou lorsqu'il devient impossible d'expulser une famille, ou encore si un comité en faveur de l'asile parraine un requérant. Tout ça ne fait jamais que 200 décisions environ par année. En outre, ces 200 cas sont tranchés dans un groupe de coordination départemental que je préside.

— Mais justement, vous avez eu quelques problèmes avec ces cas extraordinaires. L'affaire Maza, l'affaire Salihi...

— Encore une erreur d'interprétation. Ces cas ont été réglés bien avant que je n'entre à l'office.

— Dans l'affaire Maza, vous êtes tout de même intervenu. C'est vous qui avez décidé l'internement de ce Zaïrois sous prétexte qu'il risquait de représenter un danger pour la sécurité de l'Etat.

— Oui, je suis intervenu dans la dernière phase de l'affaire. Mais ma décision a été prise sur la base d'un rapport du ministère public de la Confédération.

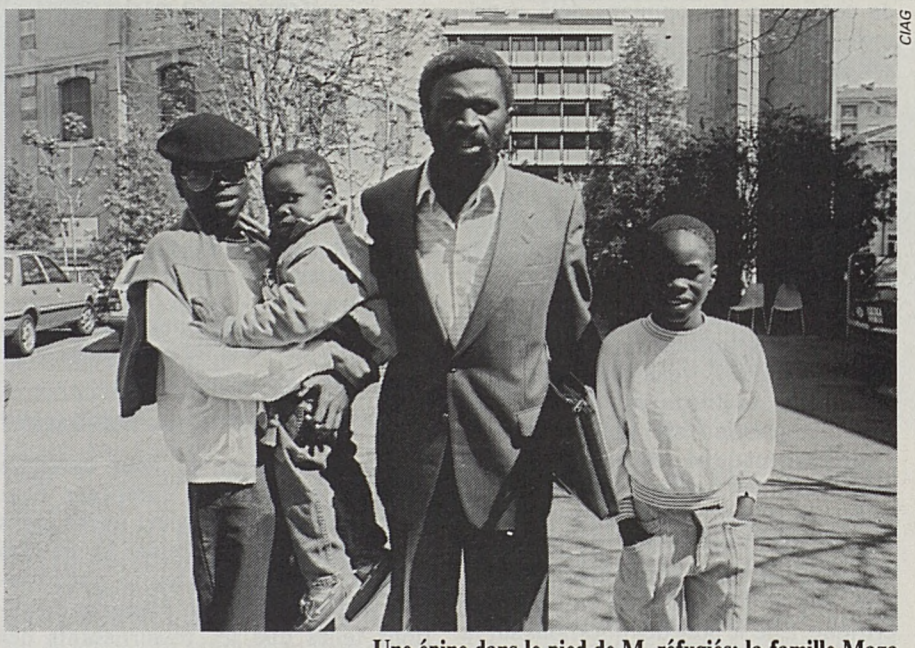

CIAG

Une épine dans le pied de M. réfugiés: la famille Maza

— Ce rapport était plutôt mince.

— Quand je reçois un document du ministère public, je dois m'y fier.

— Dans l'affaire Salihi, du nom de ce Yougoslave renvoyé dans son pays où un tribunal l'a condamné à l'emprisonnement, on a eu l'impression que le Département des affaires étrangères, après coup, essayait de recoller la vaisselle cassée par l'office des réfugiés. Vous insistez aujourd'hui sur le fait que vous n'étiez pas encore en fonctions, lorsque le cas Salihi a été tranché. Est-ce à dire que si vous l'aviez été vous lui auriez accordé l'asile?

— Le cas Salihi a été tranché par le service des recours qui ne dépend pas de mon office. Personnellement, je ne connaissais pas l'affaire Salihi avant qu'il ne soit expulsé de Suisse. Vous savez, des expulsions de ce genre, les cantons en organisent tous les jours. Aujourd'hui, nous examinons comment nous pouvons intervenir en faveur de Salihi. C'est pourquoi le Département des affaires étrangères va essayer de négocier sa libération avec les autorités yougoslaves.

— Vous admettez donc qu'une erreur a été commise?

— Non, il n'y a pas eu d'erreur de notre part. Lorsque Salihi a demandé l'asile, rien dans les arguments qu'il a avancés à l'appui de sa requête ne justifiait qu'on le lui accorde. Il ne se présentait pas comme un réfugié politique. Ce n'est qu'après coup, lors de son expulsion, que la presse a parlé de ses activités d'opposant au régime. D'ailleurs, pendant la procédure qui a abouti au refus ▶▶▶

▶▶▶ de sa demande, Salihi s'était rendu trois fois en Yougoslavie, sans problèmes, sans que la police songe à l'inquiéter.

— Si je comprends bien, c'est la presse qui est responsable de ses ennuis avec les autorités yougoslaves?

— Non, pas la presse. Mais la publicité faite autour de lui avant son expulsion.

— Quand vous dites que vous ne décidez pratiquement rien ou que les cas qui défraient la chronique ont été réglés avant votre entrée à l'office, n'est-ce pas, à la limite, une manière de vous désolidariser de vos collaborateurs?

— Absolument pas. Je suis bel et bien le responsable de cet office et j'assume les décisions prises par mes collaborateurs. En ce qui concerne la presse, j'aimerais que les journalistes ne se contentent pas de confirmer des opinions déjà exprimées, mais qu'ils s'informent réellement sur les faits, à la source.

— Il n'y a pas que la presse qui vous embête. Le Tribunal fédéral vous a contraint à justifier l'internement de Maza et la commission de gestion du Conseil national a émis quelques sévères critiques sur la manière dont votre office procédait aux auditions des requérants d'asile.

— Si vous lisez attentivement l'arrêt du Tribunal fédéral, vous constaterez que le recours de Maza est devenu sans objet. La question essentielle de savoir si l'internement de M. Maza est justifié ou non n'est pas encore tranchée. Elle relève de la compétence du service des recours du Département de justice et police. Quant à la commission de gestion, elle ne nous adresse qu'une seule critique. Elle se pose des questions sur la valeur juridique des «éléments de texte» tout faits que nous avons l'habitude d'introduire dans les décisions de refus d'asile. Mais l'Office fédéral de justice, à qui nous avons demandé un avis de droit, nous blanchit complètement. Là encore, cette question a été présentée par la presse de manière très différente.

— Selon vous, combien la Suisse peut-elle accueillir de réfugiés?

— Chaque année, quelque 200 000 requérants demandent l'asile en Europe. Le Haut-Commissariat aux réfugiés lui-même admet que, sur cette masse, 20% peut-être sont de vrais réfugiés, 30% des réfugiés qui fuient la violence généralisée régnant dans leur pays et 50% des réfugiés économiques. Il y a donc plus de 150 000 étrangers qui débarquent chaque année en Europe et dont on sait qu'ils ne pourront pas rester. Rien qu'en Suisse, sur les 10 000 demandes que nous avons par an, environ 8000 sont dans ce cas. Nous ne pouvons accorder l'asile qu'aux 2000 que nous considérons comme de vrais réfugiés.

— Cet effectif de 2000 est-il un plafond que vous vous êtes fixé, impossible à dépasser pour des raisons de politique intérieure?

— Il n'y a pas de plafond. Quel que soit le nombre de vrais réfugiés, nous sommes prêts à les recevoir.

— Et pour les autres, que faut-il faire?

— Nous essayons de nous entendre avec les autres pays européens pour limiter cet afflux. A court terme, nous cherchons surtout à freiner les entrées illégales. A plus long terme, nous voulons tenter de créer sur place des conditions telles que les ressortissants des pays du tiers monde ne soient plus obligés d'émigrer. Il ne suffit pas d'intensifier l'aide au retour, il s'agit de prévoir des programmes de réinstallation de tous ces déracinés, puis, par des mesures liées à la coopération au développement, de réduire les tensions économiques, sociales et politiques qui dominent dans les pays pauvres. C'est une stratégie globale qui exige des efforts s'étalant sur une génération au moins. Mais j'y crois et j'y tiens. Nous en avons discuté à la Conférence de Gerzensee avec les autres pays européens. La Suisse joue ici un rôle moteur. Nous savons bien qu'une stratégie de ce genre ne s'élabore pas à l'aide des méthodes traditionnelles de la politique d'asile. Le problème est beaucoup plus vaste.

— A Gerzensee, vous avez aussi parlé de mesures plus concrètes, plus immédiates, et surtout plus répressives.

— Nous voulons lutter contre les mouvements migratoires des requérants à l'intérieur de l'Europe, éviter qu'un pays, la Suisse par exemple, ne devienne plus attrayant qu'un autre sous prétexte qu'il est moins sévère. Nous ne pouvons rien faire sans coopération internationale. C'est pourquoi une autre conférence aura lieu cette année encore en Norvège.

« Nous voulons éviter qu'un pays, ne devienne plus attrayant qu'un autre sous prétexte qu'il est moins sévère »

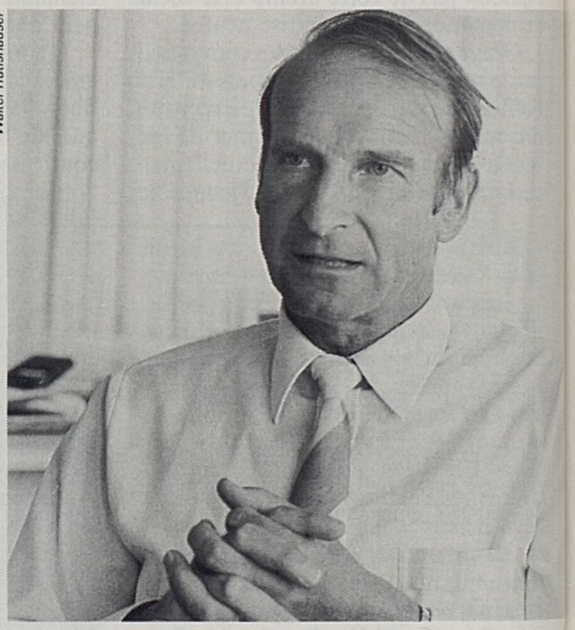

Walter Rüttishauser

— Et l'affaire Ulloa, ce Chilien que l'office voulait expulser? Il aurait dû quitter la Suisse le 31 mai. Où en est-on aujourd'hui?

— Nous considérons qu'Ulloa ne court pas de risques à rentrer au Chili. Mais si le canton de Vaud s'entend avec un autre canton qui serait prêt à accueillir M. Ulloa, nous ne nous y opposerions pas.

— Il semble que parfois vous vous montriez plus libéral que le Parlement. Ainsi, en introduisant le système des portes obligatoires d'entrée en Suisse, le Parlement entendait bien punir les requérants qui ne les utiliseraient pas. Vous, vous avez assoupli le mécanisme. Les requérants arrivés illégalement ne seront pas automatiquement refoulés, mais ramenés dans l'un des centres où ils seront interrogés.

— Quand le Parlement a décidé d'introduire le système des portes d'entrée, il n'avait pas encore une idée très claire sur le sujet. Pour nous, il s'agissait de rendre cette idée praticable, en accord avec notre politique d'asile qui n'est pas, j'insiste, une stratégie de dissuasion à l'encontre des vrais réfugiés. ■

Propos recueillis par
Pierre-André Stauffer